

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
25/02/20

Date d'affichage :
25/02/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votants : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 2 MARS 2020 à 09h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Ghislain HENRION suppléant de M. Patrick MERLINAT, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Agnès POTEL, Mme Myriam HARTOG, Mme Guylaine BROUTIN, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer le poste suivant :

- 1 poste de technicien territorial
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives (APS) pour exercer les fonctions de directeur d'exploitation des équipements aquatiques.

Rattaché à la Direction des Ressources et de l'Ingénierie Communautaires, il assure l'exploitation et la sécurité des deux piscines communautaires. Dans ce cadre, aidé des moyens humains, matériels et financiers mis à sa disposition, il coordonne, anime, suit et contrôle l'activité de ces deux équipements.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- encadrer l'ensemble des agents des piscines,
- proposer à la direction le développement et la planification des activités, en cohérence avec les orientations stratégiques de la collectivité,
- organiser et garantir la continuité du service et la qualité de l'accueil des usagers,
- élaborer et mettre en œuvre les Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours,
- préparer, proposer et assurer le suivi du budget des piscines, conjointement avec le Référent Administratif et Financier de la direction.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs des APS. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation. Il devra maîtriser la réglementation des établissements recevant du public, posséder une bonne connaissance des modes de fonctionnement des partenaires (services déconcentrés de l'État, Éducation nationale, associations, universités, office municipal des sports, sociétés sportives professionnelles, entreprises, etc.) ainsi que des procédures d'alerte et de secours incendie, extincteurs, gaz, alarmes, etc...

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille des éducateurs des APS) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'éducateur des APS.

Par ailleurs, suite aux avis émis par les commissions administratives paritaires du 14 février 2020 et afin de permettre les nominations correspondantes, il convient de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 5 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'ingénieur.

Les postes occupés antérieurement par les agents seront supprimés lors d'une séance ultérieure du conseil, après avis du comité technique compétent.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200302-49157-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/20

Publication : 06/03/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation